



APPEL URGENT
Février 2022

-Écrire avant le 6 mars-

MAROC

Royaume, dirigé par
Mohammed VI

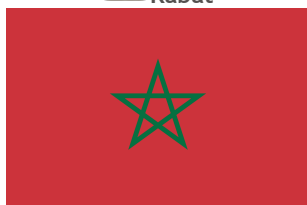


446 550 km²

36,47Mio



Rabat



Peine de mort : OUI

TORTURE : OUI

Le MAROC a ratifié la
Convention contre la
torture de l'ONU en 1993.

Nous vous invitons à adresser
une copie du modèle de
lettre ci-joint aux autorités
dont l'adresse se trouve sur
la lettre.

Affranchir à 2,46€ pour
l'international.

Tweetez notamment les
comptes [@JosepBorrellF](#),
[@lombartpatUE](#) et
[@MarocDiplomatie](#), postez sur
Facebook, faites-le savoir
autour de vous !

ACAT Belgique Rue Brogniez
44, 1070 Bruxelles
acatbelgique@gmail.com/

« Pourquoi, Seigneur, es-tu si loin ? Pourquoi te
cacher aux jours d'angoisse ? » Ps10, 1

Sultana et Luara Khaya, victimes de violences et d'agressions sexuelles, dans le contexte de répression des Sahraouis.

Présidente de la Ligue pour la défense des
droits de l'Homme et contre le pillage des
ressources naturelles, militante pour
l'auto-détermination du peuple sahraoui et
ses droits fondamentaux, membre de
l'Instance sahraouie contre l'occupation
marocaine (ISACOM), Sultana Khaya est la
[cible récurrente d'attaques de la part du
régime marocain](#). Depuis novembre 2020,
Sultana et sa sœur Luara sont assignées à
résidence en raison de leur engagement
pour les droits des Sahraouis. En l'absence
de décision judiciaire et sans aucune base
légale. Depuis, les forces de sécurité
encerclent leur domicile et les empêchent
de sortir.

Le 5 décembre 2021, des agents
s'introduisent chez elles. Ils injectent à
Sultana une substance inconnue. Puis ils la
forcent à inhaler un produit paralysant ses
membres. Pendant deux heures, Sultana et
sa sœur sont battues, violées. Les agents
saccagent la maison et rendent inutilisable
le réservoir d'eau. Depuis son agression,
aucun médecin n'a examiné Sultana alors
que le produit paralysant a entraîné la
perte de plusieurs de ses dents, des
démangeaisons et des gonflements de
parties de son corps.

L'acharnement sur Sultana et ses proches -
harcèlement et attaques sexuelles utilisés
comme méthodes de terreur- vise à
entraver leur travail de défense des droits
humains. Le 15 novembre 2021 les sœurs
Khaya et leur mère, âgée de plus de 80
ans, ont été agressées sexuellement chez
elles. Des agressions antérieures avaient eu
lieu en novembre, août et mai 2021. En
raison de leur assignation arbitraire à
résidence, les sœurs Khaya sont dans une
situation d'isolement. Donc, d'autant plus
exposées (tortures, viols).

Contexte

De longue date, les défenseur.e.s des droits
humains au Sahara occidental font l'objet
de représailles pour leurs engagements. Le
13 novembre 2020 a marqué la fin du
cessez-le-feu entre le Front Polisario et les
forces marocaines suite aux incidents de
Guerguerat à la frontière mauritanienne.
Depuis cette date on assiste à une
[augmentation significative des attaques et
intimidations à l'encontre des membres de
la société civile sahraouie](#)- journalistes,
défenseur.e.s ou militant.e.s politiques.
L'emploi répété des mêmes techniques

d'intimidations et de tortures prouve le
caractère organisé de ces mesures de
rétorsion à l'encontre des défenseur.e.s du
peuple sahraoui. Ce niveau de répression
rappelle les périodes de l'intifada sahraouie
de 2005 et la période post- démantèlement
du camp de Gdeim Izik fin 2010.

Ainsi, le 11 décembre 2021, [Lwali Lahmad, 26 ans, directeur de la fondation Nushatta](#)
pour les médias et les droits humains, est
arrêté à Laâyoune, sans justification ni
autorisation de contacter son avocat. Durant
le transport vers le commissariat, il est
frappé à coups de barre de fer et de coups
de poing au dos, au visage et sur la tête. Il
est ensuite torturé 40 mns durant au sous-sol
du commissariat de police. Il en perd
connaissance. Il est aussi menacé de mort et
de viol s'il continue ses activités. Ensuite il
subit un interrogatoire sur les membres de la
Fondation Nushatta et ses opinions
politiques. Le 5 janvier 2022, **Babouzaïd
Mohamed Saed**, directeur du Collectif des
défenseurs sahraouis des droits de l'Homme
(CODESA), est arrêté par des agents de la
circulation à Laâyoune dans sa voiture. Il est
insulté devant son fils de 3 ans. Frappé d'une
amende de 400 dirhams, il sera retenu près
de trois heures. Le 10 mai 2021, [il avait déjà
été kidnappé et torturé](#) pour son travail de
défense des droits humains des Sahraouis et
son engagement au sein du CODESA. Il se
trouvait alors au domicile de la famille Khaya
avec d'autres militants.

[Dans une communication conjointe](#) au
gouvernement marocain (mars 2021), quatre
experts indépendants des Nations unies
exprimaient de sérieuses préoccupations
concernant la multitude d'abus contre huit
éminents défenseurs sahraouis. Ils pointaient un «
environnement hostile» à la défense des droits
humains au Sahara occidental. [Dans une autre, en
juin 2021](#), six experts onusiens interpellèrent les
autorités marocaines sur le traitement réservé à
13 militants sahraouis, *profondément choqués
par les rapports d'agressions sexuelles et par la
nature sexualisée des menaces et des insultes
verbales*. Dans un [appel du 1^{er} juillet 2021](#), Mary
Lawlor, Rapporteuse spéciale sur la situation des
défenseur.e.s, se disait préoccupée par «*le recours
à la violence et à la menace de violence pour
empêcher et entraver les femmes défenseuses des
droits humains dans leurs activités pacifiques en
faveur des droits humains*» et citait le cas de
Sultana Khaya. Dans ce contexte de tension, le
nouvel Envoyé personnel du Secrétaire général
des Nations unies pour le Sahara occidental, avait
[entamé une première tournée auprès des
différentes parties concernées](#) du 12 au 20 janvier
2021. Le 31 octobre, [la Mission des Nations unies
pour l'organisation d'un référendum au Sahara
occidental \(Minurso\) a été renouvelée](#) pour un an.
Mais toujours [sans mécanisme de surveillance de
la situation des droits humains](#)

(ACAT France)